



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accompagnement enfants TDAH

Question écrite n° 2385

Texte de la question

Mme Marie Pochon interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge des personnes diagnostiquées avec un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), pathologie qui débute généralement dans l'enfance. En France, ce sont 2 millions de personnes, adultes comme enfants, qui seraient concernées par ce trouble qui se traduit par des difficultés de concentration, d'impulsivité et d'agitation. Ces symptômes ont une lourde répercussion sur la vie quotidienne et peuvent s'associer à d'autres troubles (troubles d'apprentissage, anxiété, trouble d'opposition avec provocation). Le méthylphénidate, psychostimulant qui peut être prescrit dès l'âge de 6 ans dans le cadre du traitement des enfants souffrant d'un TDAH est en réalité un psychostimulant proche de l'amphétamine ; il est d'ailleurs inscrit sur la liste des stupéfiants avec une prescription limitée à 28 jours. Aussi, en juillet 2020, devant les incertitudes persistantes quant à son efficacité et ses bienfaits, l'Organisation mondiale de la santé a retiré cette molécule des médicaments essentiels pour traiter le TDAH. Pourtant, le nombre de prescriptions de psychostimulants (Ritaline, Medikinet, Concerta et Quasym) remboursés par la sécurité sociale est passé de 246 015 boîtes de psychostimulants remboursées en 2008 à 1 246 934 boîtes en 2021, soit une augmentation de 406 % entre 2008 et 2021. Lorsque ces prescriptions concernent des enfants, de fait en situation de vulnérabilité et c'est aujourd'hui une réalité, elles peuvent créer des addictions et menacer la santé des plus jeunes. Jusqu'au 13 septembre 2021, la prescription du méthylphénidate, ce dérivé de l'amphétamine, était réservé aux médecins hospitaliers, pédiatres, psychiatres et neurologues. Elle est désormais ouverte aux médecins neurologues, psychiatres ou pédiatres exerçant en ville. Néanmoins, dans les faits, 30 % des primo-prescriptions sont toujours établies par des médecins libéraux, spécialistes ou généralistes. C'est pourquoi, eu égard à cette généralisation de la prescription et de consommation de psychostimulants notamment pour les enfants, Mme la députée souhaiterait connaître quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mieux soutenir et accompagner les enfants souffrant de TDAH et leurs familles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2385

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mars 2024

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4674

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)